

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 5 octobre 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
500 Boul. René-Lévesque Ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Qué.)

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir.

**Étape E – Volet principal.**

**Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM – Planification de l'audience du 17 au 20 et du 23 au 27 octobre 2023.**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM), en planification de l'audience du 17 au 20 et du 23 au 27 octobre 2023 :

- ❑ **Preuve du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM :** Témoignage de Monsieur Jean Schiettekatte, lequel présentera notre mémoire [C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0052](#), SÉ-AQLPA-GIRAM-8, Doc.1, sauf les aspects juridiques de ce mémoire, qui seront présentés par le procureur en argumentation (*jurisdiction de la Régie sur la vente des UC distinctement du GSR, droit d'Énergir de soustraire du coût d'acquisition du GSR la valeur estimée nette des Unités de conformité (UC), etc.*). Durée prévue : 40 minutes.
- ❑ **Contre-interrogatoire d'Énergir :** 40 minutes, sous réserve d'ajustement après connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Contre-interrogatoire des intervenants :** Au besoin, durée prévue de 5-10 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve, sous réserve d'ajustement après connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Argumentation :** Durée prévue de 60 minutes. Plaidoirie orale accompagnée d'un plan d'argumentation. L'argumentation inclura les aspects juridiques qui sont contenus dans notre mémoire ainsi que la réponse du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM à la Demande de renseignements no. 4 de la Régie. Nous recommandons respectueusement un délai entre la clôture de la preuve orale en audience et le début des argumentations.
- ❑ **Mode de participation à l'audience :** Nous vous prions de noter que l'analyse et le procureur ne pourront participer à l'audience que par voie virtuelle.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', written over a horizontal line.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par

*l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).